

COMMUNIQUE DE PRESSE

A Saint-Denis, le 9 septembre 2024

L'ARS La Réunion approuve le nouveau Projet Médico-Soignant Partagé (PMSP) des hôpitaux de l'île

L'ARS La Réunion a approuvé le 4 juin 2024 le Projet Médico-Soignant Partagé (PMSP) 2023-2027 (2^{ème} génération) du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) de La Réunion, au cours d'une réunion avec les représentants des hôpitaux. L'objectif du PMSP est de garantir à tous les patients un meilleur accès aux soins en renforçant la coopération entre hôpitaux publics autour d'un projet médical partagé.

La cérémonie officielle de présentation du PMSP de ce 9 septembre vient entériner pour cinq ans, par l'ARS, le renouvellement de l'accompagnement des établissements du GHT réunionnais. Une démarche volontariste et concertée au service de l'accès aux soins et de la qualité des prises en charge.

Le résultat d'un travail de coopération entre les acteurs de l'île

Le groupement hospitalier de territoire (GHT) est un mode de coopération entre les établissements publics de santé à l'échelle d'un territoire.

Le GHT de La Réunion regroupe le CHU, le CHOR, le GHER et l'EPSMR et permet à ces établissements de santé de mettre en œuvre une stratégie de prise en charge en soins commune et graduée du patient. L'élaboration d'un Projet Médico-Soignant Partagé (PMSP) au sein du GHT vise à **favoriser l'émergence de filières de soins territorialisées et d'organiser l'amélioration de l'offre de soins, afin de permettre une égalité d'accès à des soins sécurisés et de qualité**. L'objectif est de garantir à tous les patients un meilleur accès aux soins en renforçant la coopération entre hôpitaux publics autour d'un projet médical.

Après le premier PMSP 2018-2022, le GHT a lancé en 2023 les travaux d'élaboration du nouveau Projet Médico-Soignant Partagé, en présence de l'ARS, d'élus, de partenaires et de représentants des usagers, afin de construire un projet qui réponde aux défis de santé et aux attentes de la population.

Le PMSP 2023-2027 du GHT La Réunion est donc le **fruit du travail de l'ensemble de la communauté hospitalière du GHT, élaboré à partir du bilan du PMSP précédent et du diagnostic des forces et faiblesses du territoire**.

Lionel CALENGE, président du Comité Stratégique du Groupement du GHT de La Réunion :

« Le groupement hospitalier de territoire de La Réunion (CHU, CHOR, GHER, EPSMR) se réjouit de l'approbation du projet médico-soignant du GHT en ce jour par l'ARS. Malgré les difficultés financières de nos établissements, il s'agit d'une étape importante dans la réflexion sur l'organisation de la prise en charge des patients par parcours coordonnés sur le territoire.

Une fois consolidée la priorité du financement du CHU sur son rôle de recours, de recherche, d'enseignement et de soutien à la prise en charge des patients de Mayotte, ainsi que le rôle des établissements faisant partie du GHT sur leurs prises en charge de proximité, le GHT pourra s'atteler à développer son projet médico-soignant avec l'appui de l'ARS. »

Pour le Dr Rachid DEKKAK, président de la Commission Médicale du Groupement du GHT de La Réunion et pilote du projet : « Le but n'est pas que le PMSP du GHT soit la somme des projets médico-soignants de chaque établissement. On a choisi des filières prioritaires, des projets que l'on peut mettre en œuvre en cinq ans. La priorité est de donner du sens à nos communautés hospitalières avec une stratégie de développement claire et comprise de tous. L'ambition est aussi de pouvoir construire un projet ouvert vers l'extérieur, capable de répondre aux défis de santé et aux attentes de la population ».

Le PMSP 2023-2027 approuvé par l'ARS La Réunion

Le Projet Médico-Soignant Partagé 2023-2027 fixe les 6 priorités stratégiques du GHT de La Réunion pour 5 années :

- la cancérologie,
- la prise en charge des personnes âgées,
- la cardiologie,
- le diabète et les pathologies de la nutrition,
- la santé mentale et les addictions,
- la santé de la femme et de l'enfant.

D'autres axes d'amélioration ont été qualifiés de projets structurants transversaux : le renforcement de l'attractivité et la démographie des professionnels de santé, la prévention, la coopération avec Mayotte (sortie du GHT depuis 2017), la recherche, le handicap et l'action contre les violences intra-familiales.

Validé par les Commissions Médicales des Etablissements membres ainsi que par les instances du Groupement Hospitalier de Territoire lui-même, le Projet Médico-Soignant Partagé du GHT La Réunion a reçu l'approbation de l'ARS La Réunion le 4 juin 2024.



Lors de cette réunion avec les représentants des quatre hôpitaux, Gérard COTELLON, directeur général de l'ARS La Réunion a tenu à souligner : « Le Projet Médico-Soignant Partagé du GHT La Réunion est le résultat d'une collaboration dynamique des communautés hospitalières, dont le travail a été centré sur la formalisation d'un PMSP pragmatique, aux actions atteignables pour répondre aux besoins de la population réunionnaise, en tenant compte de la démographie médicale et soignante et en conformité des orientations stratégiques du Projet Régional de Santé La Réunion 2023-2033. »

Une présentation officielle du PMSP a été faite auprès des acteurs locaux ce 9 septembre 2024.

Le GHT de La Réunion compte quatre établissements :

- le Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion (CHU) - établissement support
- le Groupe Hospitalier Est Réunion (GHER)
- le Centre Hospitalier Ouest Réunion (CHOR)
- l'Etablissement Public de Santé Mentale de La Réunion (EPSMR)

Son budget s'élève à 1,2 milliard d'euros. Sa capacité totale est de 2 822 lits et places MCO (médecine, chirurgie, obstétrique). En 2018, les établissements du GHT employaient 1 248 personnels médicaux et 7 018 personnels non médicaux.